

Grangeneuve

Institut agricole de l'Etat de Fribourg IAG Landwirtschaftliches Institut des Kantons Freiburg LIG

Plan d'action phytosanitaire national Vue d'ensemble

André Chassot

Séances d'informations phytosanitaires, février 2018

Historique

16.03.2012: **Postulat Moser**. La conseillère nationale Tiana Moser demande au Conseil fédéral d'examiner si un plan d'action, similaire à celui prévu par l'UE, permettrait de réduire la pollution causée par les pesticides en Suisse

23.05.2012 Le Conseil fédéral propose d'accepter le postulat

21.05.2014 Rapport du Conseil fédéral en réponse au postulat Moser «Evaluation du besoin de plan d'action»

→ Mandat au DEFR d'élaborer un plan d'action d'ici fin 2016 visant à la réduction des risques et à l'utilisation durable des produits phytosanitaires (PPh)



Objectifs du plan d'action

Objectif général: réduire de 50% les risques actuels que présentent les PPh

- Réduction de l'utilisation et des émissions de PPh
- 2. Protection des consommateurs
- Protection des utilisateurs professionnels et des personnes travaillant dans des cultures traitées
- 4. Protection des utilisateurs non professionnels
- 5. Protection des eaux
- 6. Protection des organismes terrestres non cibles
- Protection de la fertilité du sol
- 8. Protection des cultures



Objectif 1: Réduction de l'utilisation et des émissions de PPh

Les risques liés aux PPh sont réduits de moitié grâce à une diminution et à une limitation des **applications** ainsi qu'à une réduction des émissions

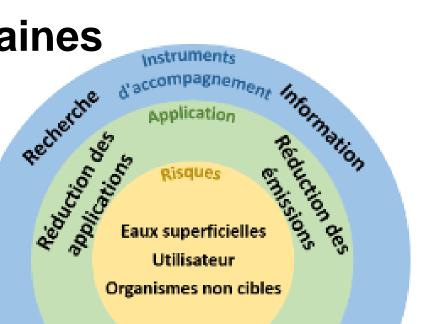
Objectifs intermédiaires

- L'utilisation de PPh présentant un potentiel de risque particulier est réduite d'ici 2027 de 30 % par rapport à la période 2012–2015
- 2. Les émissions de PPh dues aux applications restantes seront réduites de 25 % d'ici 2027 par rapport à la période 2012–2015



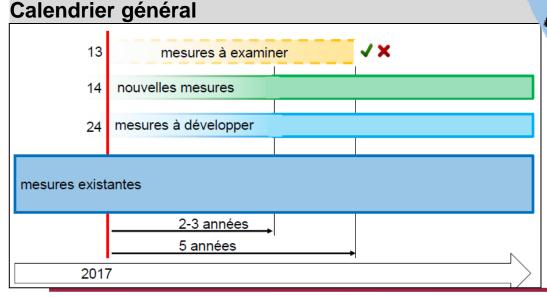
51 mesures dans 3 domaines

Réduction des applications de PPh Réduction des risques spécifiques Instruments d'accompagnement



Protection

des cultures





Grangeneuve

Principales mesures concrètes à court terme





Réduction des applications et des émissions

6.1.1.4 Réduction de l'utilisation de PPh

= Extenso élargi

Contribution de ressources efficientes pour l'utilisation de produits phytosanitaires dans l'arboriculture, la viticulture et les betteraves sucrières



🖈 dès 2018

 Présentation au programme du jour (betterave sucrière)





Réduction des applications et des émissions

6.1.1.1 Réduction des herbicides

Contributions pour le non-recours complet ou partiel aux herbicides dans le cadre du budget alloué aux paiements directs

Proposition d'ajustement des paiements directs avec le train

d'ordonnances de 2018







→ Présentation au programme du jour (betterave sucrière)







Démonstrations à Grangeneuve de cultures <u>sans</u> herbicides

Colza:

Semis sous couvert végétal Désherbage mécanique (sarclage)

Blé et orge:

Semis direct dans un couvert végétal non hivernant

Rendez-vous le 12 mars 2018 à Grangeneuve (Tioleyre)
Visite de cultures colza & céréales





Protection des eaux de surface

6.2.1.1. Réduction des pertes PPh issues de la ferme

→ Présentation au programme du jour

- Dès 2017: Encouragement des systèmes de nettoyage interne en continu pour le rinçage au champ des pulvérisateurs
- Dès 2018: Encouragement des systèmes de traitement dans l'exploitation pour les eaux usées contenant des PPh (Confédération 25%, cantons 25%)

→ Présentation au programme du jour



Systèmes de traitement



Rendez-vous le 19 septembre 2018 à Vesin pour une journée sur:

- Systèmes de rinçage interne automatique et continu
- Places de remplissage/lavage et Systèmes de traitement des eaux

En collaboration avec:







Nettoyage interne en continu





Protection des eaux de surface

6.2.1.2. Réduction du ruissellement

Directives OFAG du 19.02.2018

Pour les PPh qui présentent un risque pour les organismes aquatiques en cas de ruissellement, des mesures de réduction du risque de ruissellement doivent être prises

SPe 3: Pour protéger les organismes aquatiques, le risque de ruissellement doit être réduit de (1, 2, 3 ou 4) points, conformément aux instructions de l'OFAG.

Remplace la Directive OFAG du 19.04.2016

SPe 3: Dans le but de protéger les organismes aquatiques des suites du ruissellement, respecter une zone tampon **enherbée sur toute la surface de 6 m** par rapport aux eaux de surface.

Entrée en vigueur de suite; adaptation progressive des prescriptions sur les emballages Possibilité de remplacer la zone tampon enherbée de 6 m par une mesure à 1 pt

Concerne les parcelles:

- situées à <100 m en amont d'eaux de surface (cours d'eau, lacs, canal, etc.) et
- dont la pente est >2%



Valeur des
différentes
mesures de
réduction du
ruissellement

Valeur Mesure points Travail de conservation Semis direct 1 du sol Semis sous litière 1 Semis en bandes fraisées / Semis en bandes 1 Mesures dans la parcelle Diquettes transversales dans les cultures en buttes 1 Enherbement des passages du tracteur sur toute la lar-1 geur Bandes enherbées dans les zones à l'origine du ruissel-1 lement (largeur d'au moins 3 m) Enherbement des tournières (3 à 4 m) 1 Bordure tampon enherbée de 6 m de large Mesures en bordure de 1 la parcelle ou entre la parcelle et les eaux su-Bordure tampon enherbée de 10 m de large 2 perficielles Bordure tampon enherbée de 20 m de large 3 Mesures dans les cul-Enherbement entre les rangs, tournières comprises (se-2 tures pérennes Ion les prescriptions PER) Enherbement complet y compris sous les rangs et sur les 3 tournières Aménagement de terrasses (terrasses sans déclivité) 2 Terrasses selon l'annexe 3 de l'ordonnance sur les paiements directs Réduction de la surface Traitement sur moins que 50 % de la surface (p. ex. trai-1 tement en bande) traitée

Possibilité d'additionner les points de plusieurs mesures





Protection des eaux de surface

6.2.1.5. Renforcement des contrôles pertinents pour la protection des eaux nouveaux points de contrôle à partir de l'été 2018, de ajouts supplémentaires sont examinés

- Des listes de points de contrôle sont élaborées pour les contrôles de base selon l'OCCEA (focalisation sur la ferme)
- Pour 2019:
 - Finalisation des listes de contrôle, du concept de contrôle et du guide
 - Intégration dans Acontrol
- Examen portant sur la pertinence et, le cas échéant, les modalités de contrôle des aspects liés à l'eau (focalisation sur le terrain)





Illustrations: Agroscope, Fachstelle Pflanzenschutz Kanton Bern



Utilisation non professionnelle

6.2.2.3. Liste de PPh pour l'utilisation non professionnelle

Publication d'une liste de PPh, qui sont homologués pour une utilisation non professionnelle.



Publication 2018



Image: BLW

Informations actualisées

OFAG > Production durable > Protection des plantes > Plan d'action Produits phytosanitaires > Actuel

✓ Protection des plantes

Actuel



Plan d'action Produits phytosanitaires

Actuel

Mesures du Plan d'action

Utilité des PPh

Procédure d'homologation

Résidus de produits phytosanitaires dans les denrées alimentaires

Informations intéressantes sur la protection durable des végétaux

2018

- > Agroscope met l'accent sur une protection durable des cultures, ne générant que de faibles risques
- > Encouragement de la réduction des applications de produits phytosanitaires dans l'arboriculture, la viticulture et la culture de la betterave à sucre
- Contributions pour les aires de nettoyage des appareils de pulvérisation à la protection des eaux

2017

- > 2ème journée sur le Plan d'action Produits phytosanitaires
- Le Conseil fédéral adopte le plan d'action visant à la réduction des risques et à l'utilisation durable des produits phytosanitaires

2016



Activités de Grangeneuve à court terme (= renforcement activités existantes)

Activités	Détails
Formation continue: cours,	Thèmes prioritaires :
visites de cultures et	 techniques permettant de réduire les produits phytosanitaires
démonstrations	(PPh), notamment les herbicides : désherbage mécanique,
	couverts végétaux, robotique, etc. Intégrer les aspects
- Renforcer ces activités, tout en les ciblant	économiques
sur les mesures du plan d'action.	• installations de systèmes de traitement des effluents
- Décomposer ces activités en messages	 phytosanitaires (p.ex. biobeds) nouvelles mesures de réduction du ruissellement (en lien avec
très concrets pour les agriculteurs,	les mesures anti-érosion) et de la dérive.
orientés sur leurs besoins spécifiques	· ·
(cultures, etc.)	 systèmes automatiques de rinçage interne du pulvérisateur
- Intégrer à chaque occasion des aspects	Autres thèmes :
de mise en œuvre du NAP	 protection eaux souterraines (métabolites non pertinents) :
	liens avec projets nitrates ?
	protection utilisateur
Bulletin phytosanitaire et	Renforcer le conseil indépendant du commerce, pour toutes les
conseils individuels	cultures
Autorisations de traitement	Renforcer le conseil individuel dans un contexte de restriction des
	conditions d'octroi
Surveillance régionale des	Alimenter des systèmes de prévision et d'alerte, pour toutes les
maladies et ravageurs	cultures



Activités de Grangeneuve à moyen terme (= nouvelles activités)

Activités	Détails
Formation	Formation continue, obligatoire et régulière des détenteurs du permis de traiter
	Renforcement de la formation initiale sur l'application des PPh (formation et examen spécifiques permis de traiter)
Recherche &	Collaboration avec les instituts de recherche et participation à des réseaux de test
Développement	et d'évaluation, sur les thèmes:
	 Homologation de PPh pour usages mineurs (surtout cultures maraîchères)
Mise à disposition de surfacesContact avec agriculteurs	 Meilleures surveillance et prévision des organismes nuisibles ; création d'une plateforme d'alerte nationale
	 Stratégies de protection intégrée (via projet 77a/b, mesure 6.1.2.3)
- Suivi d'essais	 Alternatives aux PPh de synthèse
	 Stratégies de réduction des apports de PPh dans les eaux superficielles (ruissellement, drainages, canalisations, etc.)
Monitoring	Résidus de PPh dans le sol (NABO) : lien avec FRIBO ?
Contrôles	Bonnes pratiques phytosanitaires à l'échelle de l'exploitation agricole (audits)
	Collaboration et échanges avec les organes cantonaux de contrôle → actions
	ciblées (régionales ou individuelles)



Conclusions

- Le plan d'action dresse un tableau objectif de la situation actuelle en matière de protection des plantes
- 2. Les mesures proposées sont supportables
- 3. Face à la pression politique et sociétale, il est crucial de réussir
- 4. Chacun-e doit apporter sa contribution à l'atteinte des objectifs: pratique, conseil, formation, recherche, autorités, consommateurs, privés, etc.
- 5. Le plan d'action est une alternative raisonnable face aux diverses démarches en cours (initiatives, etc.); jouons le jeu!





